49

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023

Rapporteur : M. LENFANT

48753

11 - Mobilités

Convention de partenariat 2023-2027 entre l'association Groupe mammalogique breton et le Département - Avenant 1 pour l'année 2023

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 16 juillet 2018, 29 avril 2019, 31

août 2020 et 31 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 8 février 2023 ;

Expose :

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des ouvrages d'art, le Département réalise des travaux sur une grande partie d'ouvrages en maçonnerie.

Aussi, afin d'éviter de détruire des habitats à chiroptères ou de les enfermer dans les ouvrages, le Département souhaite poursuivre son partenariat avec le Groupe mammalogique breton en soutenant sa mission de sauvegarde des mammifères protégés lors des travaux à réaliser sur les ouvrages d'art.

Le Département, via notamment le service patrimoine naturel, travaille déjà avec cette association via une convention de partenariat signée pour la période 2023-2027 (annexe 1).

Il convient donc, pour réaliser cette mission de suivi des mammifères protégés lors des travaux sur les ouvrages d'art, de proposer un avenant (annexe 2) à la convention existante précitée pour l'année 2023. Le montant prévisionnel de l'avenant proposé pour l'année 2023 s'élève à 4 892 euros et comprend les prestations suivantes :
- diagnostics pour 18 ouvrages susceptibles d'accueillir des chiroptères,
- 2 journées de suivi de travaux et de sauvetage,
- 2,5 jours de réunions,
- réalisation des rapports de diagnostics et rédaction de fiche.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal - chapitre 65 - fonction 621 - article 6568 "autres participations" - code service P32.

Décide :

- d'attribuer une participation financière, d'un montant de 4 892 euros, à l'association Groupe mammalogique breton, pour ses actions de suivi des mammifères protégés ;

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 16 juin 2023 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Groupe mammalogique breton, avenant spécifique au contrôle des ouvrages d'art avant travaux, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023 ID : CP20231890V3	Pour extrait conforme Signé électroniquement le lundi 27 novembre 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX